



Réunir deux appartement mitoyens

Par **Tatiana7fr**, le **14/03/2015 à 17:05**

Bonjour, rnrnNous sommes propriétaires de deux appartements mitoyens. rnLe premier acheté en 2006 est notre résidence principale. Le second acheté en 2014 est un studio mitoyen à notre appartement que nous louons pour le moment. rnNous avons un crédit immobilier pour chacun de ces biens. rnrnNotre projet est de réunir les deux appartements en un seul et même appartement. Le mur entre les deux appartements n'étant pas porteur cela ne pose pas de problème, et le syndic est déjà informé de notre projet. rnrnJ'ai plusieurs questions : rnrnQuelles sont les démarches à entreprendre d'un point de vue impôts fonciers/locaux ?rnrnJ'aimerais auprès de ma banque réunir mes deux crédits en un seul. Quelles sont les démarches ? Dans quel ordre dois-je m'y prendre ? rnrnEn vous remerciant par avance pour votre aide, rnrnBien cordialement

Par **aguesseau**, le **14/03/2015 à 17:42**

bjr,rnil vous faut l'accord de l'assemblée générale pour réunir vos 2 lots en un seul, ce qui implique modification de l'état descriptif de division, des tantièmes donc du règlement de copropriété devant notaire afin de publication le tout à vos frais.rnl'assemblée générale peut demander que vous joignez à votre demande l'avis d'un architecte.rncdt